

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

**Le treize mai deux mille vingt-quatre** à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (adjoints)- M GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) Mmes POLET V. – BROUSSIN E. Ms ALIX J.L. – SEVIN A.

Absent excusé : SIMON L.

Absents : MOUCHOUX REBILLARD M.- NOURRISSON I.- MAURY A.– LEMEUT M.-

Date de la convocation : 6 mai 2024

### **DELIB20240501**

#### **Secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la nomination de Valérie POLLET, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Valérie POLLET, secrétaire de séance.

### **DELIB20240502**

#### **Zone d'Aménagement Concerté du Chemin Neuf**

#### **Modification des annexes du Cahier des Charges des Cessions de Terrains de la tranche 1 de la Z.A.C.**

#### **Modification n° 3 du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères, et Environnementales des maisons individuelles et Fiches de lot (CPAPE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2018-05-03 du 17 mai 2018 par laquelle le Conseil municipal a prononcé la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Chemin Neuf,

Vu la délibération n° 18-06-01-03 du 18 juin 2018 par laquelle le Conseil municipal a décidé de faire réaliser la ZAC du Chemin Neuf dans le cadre d'une concession d'aménagement,

Vu la délibération n° 2019-09-02 du 16 septembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a désigné la société Viabilis Aménagement en tant qu'aménageur-concessionnaire pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Chemin Neuf,

Vu la délibération n° C-22.014 du 27 janvier 2022 par laquelle le Conseil de Rennes Métropole a donné son accord sur le projet de programme des équipements publics de la ZAC du Chemin Neuf, notamment sur le principe de réalisation des équipements incombant normalement à sa maîtrise d'ouvrage, leurs modalités de financement et d'incorporation au patrimoine de la Métropole,

Vu la délibération n° 2022-03-02 du 14 mars 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC du Chemin Neuf,

Vu la délibération n° 2022-03-03 du 14 mars 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le cahier des charges de cession de terrains ainsi que le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales relatifs à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf,

Vu la délibération n° 2022-07-04 du 4 juillet 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la modification n° 1 du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales relatifs à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf,

Vu la délibération n° 2023-10-03 du 9 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la modification n° 2 du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales relatifs à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf,

Vu la proposition de modification n° 3 du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales relatif à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les éléments suivants :

- > Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE) de la ZAC du Chemin Neuf est un document particulier qui vient compléter les dispositions en vigueur du PLU à l'intérieur du périmètre de l'opération d'aménagement : il permet ainsi de préciser les règles d'urbanisme à l'échelle de chaque lot commercialisé dans la ZAC (conditions d'implantation et aspect extérieur des futures constructions, conditions d'édification des clôtures, accès, modalités de stationnement, etc.).
- > Le CPAPE est un document annexé au Cahier des Charges de Cession de Terrains.
- > Le Cahier des Charges de Cession de Terrains et ses annexes (CPAPE et fiches de lots) relatifs à la tranche 1 de la ZAC ont initialement été approuvés par le Conseil municipal en mars 2022.
- > Ces documents ont fait l'objet d'une première modification, approuvée par le Conseil municipal le 4 juillet 2022.
- > Le CPAPE a ensuite fait l'objet d'une deuxième modification, approuvée par le Conseil municipal le 9 octobre 2023.
- > De nouvelles adaptations mineures ont été récemment apportées dans le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales ; elles portent sur :
  - L'allègement des règles architecturales sur les lots situés en dehors du périmètre des Monuments Historiques (partie Nord de la tranche 1) ;
  - La modification de l'organisation du parking externalisé prévu le long de la Rue du Lavoisier, afin de permettre le respect de la règle de stationnement prévue dans le règlement du PLU, à savoir deux places par lot, pour les lots 16 à 19. Le plan réglementaire a ainsi été ajusté pour permettre le stationnement de deux véhicules par lot, soit 8 places externalisées au total sur ce parking. Cette adaptation permet également notamment de ne pas avoir de servitude avec le débouché des réseaux d'eaux pluviales de ces lots. En outre, la règle est précisée pour rendre possible l'installation de carports sur ces places (non obligatoires).

**Compte tenu de l'exposé qui précède,**

Considérant qu'il convient de modifier une nouvelle fois le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales de la tranche 1 ;

Considérant que ces modifications sont mineures et qu'elles ne remettent pas en cause les principes d'aménagement définis dans le cadre de la ZAC ;

Considérant que ces modifications seront prises en compte pour l'instruction des demandes de permis de construire déposées dans le cadre de la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf à compter de la date de la présente délibération ;

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification n° 3 du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales relatif à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la modification n° 3 du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales relatif à la tranche 1 de la ZAC du Chemin Neuf.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles L.311-6, D.311-11-1 et D.311-11-2 du Code de l'urbanisme, mention de la présente approbation du cahier des charges, ainsi que du lieu où ce dernier peut être consulté, est affichée pendant un mois en mairie.

Travaux ALSH / Bilan travaux – aménagement des locaux

La chaufferie fonctionne encore avec difficultés. Peut-être lancer une procédure par le biais de notre assurance pour ce litige avec l'entreprise ayant posé le matériel.

**DELIB20240403**

**Opération argent de poche, demande agrément dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatif ».**

Frederik GLOAGUEN, Conseiller délégué propose de renouveler le dispositif « chantiers et stages à caractère éducatif » pour l'année 2024. Il rappelle que cette opération peut être mise en œuvre par les communes des lors qu'elles sont agréées par les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (ODETS).

Une demande d'agrément doit être déposée auprès des services concernés et un projet pédagogique doit être formulé également. Ce projet est présenté au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal:

Approuve la reconduction de ce « chantier et stage à caractère éducatif auprès des jeunes de 16 à 17 ans de la commune.

Valide le projet pédagogique présenté,

Sollicite l'agrément des services de la DDETS pour la mise en œuvre de cette opération.

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024 pour encadrer ce dispositif auprès des jeunes volontaires

**DELIB20240504**

**Subvention école publique JO 2024**

Les enseignantes de l'école publique du Chemin Neuf envisagent une journée de sensibilisation aux handisports dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024.

L'ASR de ROMILLE propose cette animation pour un coût de 1780 € pour 144 élèves.

Cette journée sera tournée vers des animations : basket en fauteuil, cécifoot et course guidée avec présence d'un athlète malvoyant.

Une demande de subvention est présentée pour financer cette animation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de participer à hauteur de 500 € dans le financement de ce projet.

Dit que cette subvention sera versée à l'OC.C.C.E. ECOLE PUBLIQUE DU CHEMIN NEUF

**DELIB20240505**

**DESIGNATION « PLACETTE VICTOR COLVEZ » rue du LAVOIR**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ZAC du CHEMIN NEUF, un petit parking va être aménagé rue du Lavoir.

Il propose de désigner ce parking « placette Victor Colvez ».

Victor Colvez de parents chapellois, né en 1864, boulanger de métier sur Rennes était président du Syndicat des Boulangers en 1902. Il s'expatrie en Amérique et au Canada où il y décède en 1932.

Cette dénomination de place serait le symbole du pont culturel nord-américain à l'heure de la stratégie alimentaire durable menée par Rennes Métropole. Ce nom de Victor Colvez permettrait aux citoyens de se remémorer les enjeux de la fabrication du pain au XIX siècle et de réfléchir au croisement des deux industries de meunerie et de boulangerie pour en effet rapprocher le consommateur de pain au plus près du producteur de blé dans une logique de circuit court en écho à la campagne menée par Rennes Métropole.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

De désigner le petit parking rue du Lavoir « placette Victor Colvez (1864-1932).

Confie au Maire l'enregistrement de cette placette au cadastre.

**DELIB20240506**

**RENOVATION ANCIEN COMMERCE REPRISE ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE FLUIDE SUITE A CHANGEMENT PROJET**

M BUAN Jean-Marc, Adjoint expose au Conseil Municipal le changement de projet d'aménagement de l'ancien commerce qui tend à un commerce type restauration sur place, plats à emporter.

Le cabinet BEE+ INGENIERIE doit revoir ses honoraires en conséquence de la nouvelle mission pro/D.C.E. et A.C.T. soit un devis de 1325 C HT.

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve l'avenant complémentaire sur la phase PRO/DCE et mission ACT de 1 325 € HT présenté par la société BEE + INGENIERIE au titre de la maîtrise d'œuvre étude projet aménagement d'une habitation en commerce et logement -mission fluides

Donne pouvoir au Maire pour valider et signer le devis présenté.

**Planning élections européennes 9 juin 2024** : le tableau des permanences est établi en présence des conseillers présents.

**1- Questions diverses**

- Travaux réseau égout cantine des travaux sont en cours pour résoudre le problème d'égouts
- Visite du Sénateur Salmon : M le Maire a rencontré M SALMON Sénateur en mairie. Ils se sont rendus à la maison de l'enfance pour visiter les lieux et évoquer les soucis du centre social au niveau des aides qui tendent à disparaître.
- Chien divaguant : problème récurant sur la commune. Les propriétaires vont être interpellés.
  
- Piste cyclable Rennes Métropole : Langan / la Chapelle Chaussée

Dans le cadre de la « Fabrique citoyenne du climat » Rennes Métropole propose la réalisation des projets envisagés sur le territoire de la Métropole (16 sites). Sur notre secteur, le projet sera la liaison piétonne/vélo entre Langan et la Chapelle Chaussée. 800 m de sentier pédestre à rendre cyclable pour la liaison intercommunale et travaux sur le cours d'eau pour le remettre dans son lit naturel.

Projet d'animations sportives cet été, année olympique. Journée d'animation sportive gratuite et grand public à destination des enfants et familles le 18 juillet 2024 à la salle des sports, city, terrains de foot.

Cette animation présentée par l'AS ROMILLE est promue par différents partenaires (AMR-CMB... UFOLEP s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants et s'intitule « le sport au cœur des villages ».

MARCHE DU JEUDI : une animation prévue le jeudi 23/5 à l'occasion de la fête des mères : tombola de produits offerts par les commerçants.

Un nouveau commerçant sur le marché : Bastien LAMARQUE plantes bios.

Le Maire

Pascal PINAULT

la secrétaire de séance,

Valérie POLET

